

Légende

Zonage PLU

Zone Urbaine

- Ua : centre ancien
- Uas : secteur dédié au stationnement
- Ub : extension urbaine type lotissement
- Uc : zone d'activité
- Uep : secteur à vocation d'équipement public
- Ut : secteur à vocation d'équipement public et d'intérêt général

Zone à urbaniser

- AU : zone à urbaniser
- AUv : aire d'accueil de gens du voyage

Zone agricole


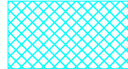
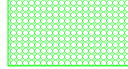
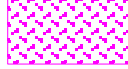

- Aa : agricole stricte / inconstructible
- Ac : agricole pouvant accueillir des bâtiments d'élevage et/ou d'exploitation
- Aj : secteur de jardins potagers
- As : agricole pouvant accueillir des serres

Zone naturelle

- Nn : naturelle stricte / inconstructible
- Nalpage : naturelle / secteur d'alpage et chalets d'estive
- Néolien : secteur qui pourra à terme accueillir un projet d'éolien
- Nm : naturelle / secteur où les constructions existantes peuvent faire une extension. Les ruchers et les abris à chevaux peuvent être tolérés.
- Np : hameau à valeur patrimoniale (réhabilitation possible)
- Nse : restaurant d'altitude

Prescriptions d'urbanisme

Zone Urbaine

-  Sur-zonage domaine skiable
-  Emplacement réservé
-  Espace boisé classé
-  Secteur soumis à OAP
-  Périmètre de protection modifié de la Chapelle Sainte Lucie Site Clasé du Masif du Pelvoux

Patrimoine identifié au titre du L151-19

-  Patrimoine rural bâti

Sommaire

1. Chef Lieu - Le Villaret
2. Pierre Feu - Clos du Vas
3. Puy Chalvin - Le Villaret
4. Pont La Lame
5. Les Combes
6. Sud est de la commune

Echelle : 1/2500

